

# Inscription aux événements Seniors

Vous habitez Saint-Saulve et allez avoir 68 ans dans l'année ? Vous avez 68 ans ou plus et vous venez d'arriver dans la commune ?

Venez vous faire connaître auprès du service des Fêtes pour pouvoir participer aux 3 événements suivants :

- Banquet des aînés
- Buffet campagnard
- Colis de Noël

## Où ?

- Par mail : [mothy.s@villes-saint-saulve.fr](mailto:mothy.s@villes-saint-saulve.fr)
- Sur place : sur rendez-vous.

*Les rendez-vous peuvent être pris par mail ou par téléphone. Le délai pour avoir un rendez-vous est d'une semaine maximum (sauf exception).*

## En combien de temps mon inscription est-elle validée ?

- 1 semaine maximum

## Sous quelles conditions ?

- Avoir 68 ans ou plus
- Habiter à Saint-Saulve

## Quelles pièces sont à fournir ?

- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité

## Qui peut faire la demande ?

- La personne concernée
- Son conjoint/sa conjointe

⚠ D'autres animations sont disponibles pour les seniors (semaine bleue, activités...), il n'est pas nécessaire d'avoir 68 ans. Pour participer à ces activités, il suffit d'être retraité et Saint-Saulvien.

## Vous pouvez contacter le CCAS :

- Par téléphone au 03 27 45 05 80
- Par mail à l'adresse suivante : [seniors@ville-saint-saulve.fr](mailto:seniors@ville-saint-saulve.fr)

## INFOS

### SERVICE DES FÊTES

146 rue Jean Jaurès  
59880  
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 01

✉ [mothy.s@ville-saint-saulve.fr](mailto:mothy.s@ville-saint-saulve.fr)

### Horaires d'ouverture :

**Du lundi au vendredi :**  
8h15-12h et 13h30-17h30  
*Sur rendez-vous*



[www.ville-saint-saulve](http://www.ville-saint-saulve)

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

[mairie@ville-saint-saulve.fr](mailto:mairie@ville-saint-saulve.fr)